

AFFAIRE N° 29. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 200 m2 située rue Malartic appartenant à Mademoiselle Alice MAFILAZA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Ville, la Municipalité envisage la réfection de la rue Malartic dont l'assiette nouvelle doit être portée à 12 mètres.

Pour ce faire, l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain est nécessaire, dont celle de Mademoiselle Alice MAFILAZA.

L'intéressée consent à céder son immeuble pour la somme de 2 500 000 Frs CFA, soit 5 % de plus que l'estimation du Service des Domaines qui porte sur 2 400 000 Frs CFA.

Compte-tenu de l'urgence des travaux à réaliser, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain de Mademoiselle Alice MAFILAZA pour le prix de 2 500 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901 - article 210 du Budget Supplémentaire 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

_____ Du
Saint-Denis, le 6 Septembre 1972
_____ Pour le Maire
de Secrétaire Général
_____ signé : B. Basset
_____ Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Affaires Financières
_____ R. Desjardins